

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 8 AVRIL 2016

L'an deux mille seize le huit avril, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

Présents :	– AUBERTIN Marc	– FRAPPART Lionel
	– BENA Olivier	– HALBEHER Martine
	– CHAPUIS Romain	– RIEHL Laurence
	– CULMET Thierry	– ROLAND Brigitte
	– DUQUENET Colette	– TALLOTTE Josiane
	– EHRLE Josiane	
Absent:	– DUPRE Steven	
Pouvoirs :	– DUPRE Jean-Pierre à RIEHL Laurence	
	– GERARD Marie-Thérèse à CULMET Thierry	
Secrétaire :	– Brigitte ROLAND	

Conseillers en exercice :	14
Présents :	11
Pouvoirs :	2
Ouverture :	20h00
Clôture :	0h47
Convocation :	1/4/2016

1) TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le maire rappelle à l'assemblée que le taux des taxes avait été augmenté de 3 % l'an dernier. Compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre du budget et de l'effort supplémentaire que supportent les usagers du service assainissement, madame le maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas changer le taux des taxes directes locales :

Taxe d'habitation : 14,82	Taxe foncière (bâti) : 8,83	Taxe foncière (non bâti) : 35,26	CFE : 17,96
----------------------------------	------------------------------------	---	--------------------

2) AFFECTATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants au budget primitif 2016

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	32 748.41 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 740.30 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	39 488.71 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-71 166.21 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	45 729.62 €
Besoin de financement F	=D+E -25 436.59 €
AFFECTATION = C	=G+H 39 488.71 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	25 436.59 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	14 052.12 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Restes à réaliser 2015 à reporter sur 2016 :

Article/Chap	Désignation	Sens	Voté
1321 / 13	Etat & établ.nationaux	Dépense	1 339.00 €
2117 / 21	Bois,forêts	Dépense	4 922.94 €
21538 / 21	Autres réseaux	Dépense	5 706.67 €
10222 / 10	FCTVA	Recette	12 507.23 €
1321 / 13	Etat & établ.nationaux	Recette	1 014.00 €
1323 / 13	Départements	Recette	14 176.00 €
1641 / 16	Emprunts en euros	Recette	30 000.00 €

Décide d'affecter les résultats suivants au budget primitif annexe 2016 Eau et Assainissement :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 825.97 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	69 371.70 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	84 197.67 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	23 881.80 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-5 641.66 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	84 197.67 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	84 197.67 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Restes à réaliser :

Article/Chap.	Désignation	Sens	Voté
131/13	Subventions d'équipement	Recette	25 672.05 €
203/20	Frais d'études	Dépense	31 313.71 €

3) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 principal suivant :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	428 784,12	414 732,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 14 052,12
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		428 784,12	428 784,12

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	68 961,93	94 399,52
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	11 968,61	57 697,23
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 71 166,21	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		152 096,75	152 096,75
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		580 880,87	580 880,87

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 annexe du service eau et assainissement suivant :

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	161 989,67	77 792,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 84 197,67
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		161 989,67	161 989,67

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	886 592,93	868 352,79
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	31 313,71	25 672,05
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 23 881,80
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		917 906,64	917 906,64
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 079 896,31	1 079 896,31

4) PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- retient les actions suivantes pour l'année 2016 :
 1. Dégagement manuel de plantation ; Parcelles 27, 29, 32 33
Hêtre et épicéa deux passages (fougères) 2,73 HA
 2. Nettoyement dans les accrus post-tempête ; Parcelle 11 ; Chêne, Pin sylvestre ; 4,22 HA

3. Dégagement manuel des régénérations naturelles ; Parcelle 20 ;2,87 HA

- sollicite un devis auprès de l'ONF pour la réalisation de ces travaux
- décide que le dégagement de la parcelle 20 (point 3 ci-dessus) se fera de préférence par l'attribution de lots de bois de chauffage (bouleaux).
- décide que les travaux de maintenance et d'entretien seront réalisés par les employés.

5) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après délibération, le conseil municipal attribue les subventions suivantes aux associations qui ont déposé une demande :

	Montant	Pour	Contre	Abstention	Observations
Club Vosgien de la Vezouze	475 €	13	0	0	
Trèfle	100 €	12	0	1	Abstention de Lionel Frappart, président de l'association.
Conjoints survivants	100 €	13	0	0	
ADMR	0 €	13	0	0	Demande non reçue, elle doit être réitérée chaque année.
Restos du Coeur-Relais 54	150 €	13	0	0	
Maison pour Tous	750 €	12	0	1	Abstention du Brigitte Roland, secrétaire de l'association.
Amis d'Alfred RENAUDIN	200 €	12	0	1	Abstention d'Olivier Béna, président de l'association
Club Canin du Val	150 €	13	0	0	Abstention de Marc Aubertin, président de l'association
Souvenir Français de Cirey	100 €	13	0	0	
JS VAL	500 €	12	0	1	Dont 200 € attribuée pour la section Jeunes Joueurs. Abstention de Marc Aubertin, président de l'association
Ecole de musique	0 €	13	0	0	Dossier incomplet
Croc Blanc	250 €	12	0	1	Attribuée pour la création d'une section tir à l'arc. Abstention de Lionel Frappart, président de l'ass.
Emilie du Châtelet	50 €	12	0	1	Abstention de Romain Chapuis

6) RAVALEMENT DES FAÇADES DU MUSÉE DU TEXTILE

Madame le maire présente les offres reçues pour le ravalement des façades du musée du textile.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, choisit l'offre de la SARL SAHIN RAVALEMENT pour un montant de 28851,20 € HT, autorise madame le maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

Les travaux pourront commencer après le festival « village à bascule » qui aura lieu fin mai. Ils seront subventionnés à hauteur de 70 % par le Département et l'État.

7) FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Mme le Maire informe l'assemblée que l'article 159 de la loi de finances pour 2016, crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI). Les projets relatifs à l'Agenda D'Accessibilité Programmée étant éligibles à cette dotation, Mme le Maire propose de solliciter ce nouveau fonds pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité des établissements et installations recevant du public. Il est rappelé que le Préfet de Meurthe-et-Moselle a prorogé de 12 mois le délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée, soit jusqu'au 27 septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- considérant que les travaux de mise aux normes d'accessibilité des établissements et installations recevant du public sont éligibles aux priorités définies pour bénéficier du nouveau fonds de soutien à l'investissement public local
- considérant le programme de travaux présenté par l'architecte du CAUE monsieur Bonnaccini, d'un coût estimatif global de 61 959,00 € HT
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local à hauteur de 80 % du coût estimatif global
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet
- s'engage à engager les travaux avant le 31 décembre 2016,
- s'engage à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet, ...)
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

8) ADMISSION EN NON VALEUR DES PIÈCES IRRÉCOUVRABLES

Le conseil municipal, à l'unanimité, admet en non-valeurs les pièces de la liste 2150400232 pour un montant total de 41,50 €.

9) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Noël des enfants sera totalement pris en charge par le CCAS (l'école fermant, il n'y aura plus la part de l'association des parents et la MPT se désengage de l'action), c'est pourquoi la subvention versée par la commune n'a pas été changée malgré un excédent plus important en 2015.
- Les plans et les affiches du festival Village à bascule sont présentés aux conseillers.
- Suite à une réunion avec toutes les communes concernées, les parents d'élèves seront consultés afin de permettre à la communauté de communes d'établir dès fin avril une estimation de la future fréquentation de la cantine et l'accueil périscolaire du midi. Il faut déterminer le nombre de parents qui n'ont pas de moyen de locomotion.
Le Département a donné une estimation du coût du transport de midi en commun avec Petitmont (11000 € à deux avec une participation du département à hauteur de 25 % pour la rentrée 2016/2017 seulement). Une nouvelle estimation est demandée pour le transport des élèves de Val-et-Châtillon seuls.
Une décision sur le transport méridien ou une éventuelle participation aux frais du service périscolaire sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
- Le Préfet a validé le nouveau périmètre qui prévoit une fusion des communautés de communes du Piémont Vosgien et de la Vezouze.
- La cavité rebouchée l'an dernier sur le chemin forestier s'est à nouveau reformée. Une nouvelle intervention est nécessaire, le coût estimé par l'entreprise NITTING est de 650 € HT. Un reprofilage des fossés pourrait être effectué le même jour pour 350 € HT supplémentaires, ce qui permettra d'entretenir par la suite les accotements avec l'épareuse communale.
- Madame le maire rappelle que le zonage d'assainissement est mis à l'enquête publique jusqu'au 3 mai 2016 inclus. Prochaines permanences du commissaire : samedi 16 avril 2016 de 15h à 17h et mardi 3 mai 2016 de 15h à 17h. Le dossier est également consultable lors des horaires d'ouverture du secrétariat.

Madame le Maire,



Talotte

Josiane TALLOTTE